

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mercredi 08 décembre 2021

Le comité syndical dument convoqué le 01 décembre 2021, s'est réuni le 08 décembre 2021 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 18

Présents: Rose France DELAIRE, Katia MARGUERY, Marie Hélène DESCOUTURES, Geneviève LECLERCQ, Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Alain LESUR, Olivier GRAVET, François MILLE-MATHIAS, Charles-Edouard MACKELBERG, Mathieu PETIT, Gilles ROGER, Céline MASSON, Marc BLAREL.

Absents excusés : Jacques LEULLIER.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Philippe PILLON.

1. Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2021.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et DETR 2022 pour le renforcement des réseaux de Thieulloy la ville, Agnières, Saulchoy sous Poix et l'installation d'un surpresseur à Lignières Châtelain.

Le Président propose de renouveler les canalisations fuyardes suivantes :

Route de Forges à Thieulloy la ville (310 mètres linéaires), Rue des Laris à Agnières (150 ml), Rue de l'Eglise à Saulchoy sous Poix (252 ml). Le montant HT de l'opération s'élève à 86 081.40 €.

Le Président rappelle que la subvention de l'Agence de l'eau sera de 30 % maximum avec un plafonnement pour les travaux de Saulchoy sous Poix, le montant de participation est de 20 936.25 €, La participation de l'Etat sous forme de DETR sera de 25 % du montant des travaux soit une participation de 21 520.35 €.

Le reste à charge pour le syndicat est de 43 624.80 €.

Le Président explique la nécessité d'installer un surpresseur sur la commune de Lignières Châtelain afin de fournir une pression suffisante aux abonnés dont les installations se trouvent éloignées du château d'eau.

Le coût de l'opération est de 45 499.87 €,

La participation de l'Etat sous forme de DETR sera de 25 % du montant des travaux soit 11 374.97 €. Les fonds propres engagés par le syndicat sont de 34 124.90 €.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une demande de subvention DETR et Agence de l'eau.

Le comité après en avoir délibéré approuve les demandes de subventions.

3. Désignation d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux cités précédemment.

Monsieur Le Président indique que le syndicat doit faire appel à un AMO pour les études préalables et la réalisation des dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DETR). Le syndicat a reçu une proposition de l'AMEVA pour un montant de 4066.25 € HT.

Le Président demande à l'assemblée de retenir la proposition de l'AMEVA et de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le comité décide d'approuver la proposition de l'AMEVA.

Monsieur Le Président explique que le syndicat a obligation de recourir à une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des projets.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la remise par la société Altéreo d'une proposition d'assistance à maîtrise d'œuvre pour un montant de 18 170 € HT.

Cette prestation concerne les travaux suivants :

Route de Forges à Thieulloy la ville (310 mètres linéaires).

Rue des Laris à Agnières (150 ml).

Rue de l'Eglise à Saulchoy sous Poix (252 ml).

Rue de Frettemolle à Mesnil Huchon (920 ml).

Monsieur Petit fait remarquer que le syndicat n'a pas demandé d'autre devis à la concurrence.

Monsieur Le Président assure que le prix proposé a été vivement négocié compte tenu du métrage linéaire important.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir la proposition d'Altéréo.

Après délibération, la proposition est acceptée 16 voix pour, 2 abstentions (M. Petit et M. Blarel).

4. Prix de vente HT de l'eau année 2022.

Après une présentation succincte du budget prévisionnel 2022, le Président propose les tarifs suivants :

Bergicourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Blangy sous Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Caulières	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Elencourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Eplossier	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Equennes/Eramécourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Famechon	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Guizancourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Hescamps	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
La Chapelle ss Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Lignières Châtelain	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Meigneux	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Méréaucourt	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Thieulloy la ville	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Poix de Picardie	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Sainte-Segrée	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €
Saulchoy sous Poix	abonnement annuel	63.00 €/an,	prix de vente du m3	0.96 €

Prix de vente de l'eau au syndicat de Grandvilliers, le Président propose de vendre le m3 d'eau 0.98 €.

Monsieur Le Président prend acte de renouveler l'augmentation de 4 centimes au 01/01/2023 et ainsi proposer des tarifs uniformes pour l'ensemble des abonnés du syndicat.

Après délibération l'assemblée approuve à 17 voix pour et 1 abstention (M. Lefranc), les tarifs 2022.

5. Création d'un site Internet.

Le Président donne la parole à Monsieur Desplains. Monsieur Desplains explique qu'il s'est renseigné auprès de Somme Numérique pour mettre en place un site Internet. La prestation comprend une formation, l'hébergement et la gestion du compte pour un montant de 65,55 € HT par an avec un supplément de 220 € HT la première année pour financer la formation obligatoire qui sera proposée au secrétaire accompagné de Monsieur Desplains. Ce site sera créé pour informer les abonnés et non pour échanger avec eux.

Le nom du site et les moyens de se connecter seront proposés aux membres ultérieurement.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à accepter le devis de Somme Numérique et de signer la convention.

Les 18 membres présents approuvent à l'unanimité la création d'un site Internet.

Informations diverses.

Le Président indique que le syndicat possède quelques retours des délibérations des communes concernant la modification des statuts du syndicat.

Monsieur Le Président rend compte du contrôle effectué par l'Agence de l'eau le 30 août 2021, en rappelant l'excellent taux de rendement du syndicat pour l'année 2020.

Clôture de la séance à 20 heures 25.

Le Secrétaire
Philippe PILLON